



**Commune de
RIVES-D'AUTISE
Nieul sur l'Autise et Oulmes**

**PROCES VERBAL SYNTHETIQUE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 FEVRIER 2023**

Secrétaire de séance : Mme CAQUINEAU Florence.

Le compte rendu de la réunion du 16 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

2023-02-01 TARIFS DE LOCATION DU CENTRE DU VIGNAUD 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de :

- FIXER les tarifs 2024 du Centre du Vignaud ;
- ADOPTER le principe de gratuité des abris pique-nique pour les sépultures au profit des habitants de la commune ou des personnes qui ont un lien avec la commune.

2023-02-02 TARIFS COMPLEMENTAIRES DU CENTRE DU VIGNAUD 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de :

- FIXER les tarifs complémentaires 2023 du Centre du Vignaud applicables au 01 janvier 2023.

2023-02-03 TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de :

- FIXER les tarifs 2024 des salles communales.

2023-02-04 RENOUELEMENT DU BAIL COMMERCIAL – PHARMACIE AU 6 PLACE DU FORAIL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (19 voix pour, Mme MOINARD Mélanie ne prend pas part au vote), décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le bail commercial avec la société dénommée « pharmacie de l'Abbaye », représentée par Madame Virginie PAUGAM, née MOINARD.

2023-02-05 RENOUELEMENT DU BAIL COMMERCIAL – BOUCHERIE AU 17 RUE PIERRE BRISSON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le bail commercial avec la société dénommée « Boucherie-Charcuterie MATHÉ », représentée par Monsieur Rodolphe MATHÉ et Monsieur Stéphane MATHÉ.

2023-02-06 RENOUELEMENT DU BAIL COMMERCIAL – ESTHETICIENNE AU 2 PLACE DU FORAIL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le bail commercial avec Madame Emilie POUVREAU dont la profession est esthéticienne.

2023-02-07 OUVERTURE DE CREDITS 2023 BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER les propositions de Monsieur le Maire et de faire application de cet article à hauteur de 535 000 €.

2023-02-08 TRAVAUX CENTRE DU VIGNAUD – RETENUE DE GARANTIE

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les articles R.2191-32 et suivants du Code de la commande publique,

Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 régissant la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,

Entendu l'exposé de M. Michel BOSSARD Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1er : le reversement des retenues de garantie au budget principal de la commune pour un montant total de 5.892,36 €.

Article 2 : l'émission d'un titre de recettes au compte 75888 correspondant au montant de ces retenues de garantie.

2023-02-09 REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES LORS DE LA SORTIE DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (19 voix pour, Mme MALLET Sophie ne prend pas part au vote)

- ACCEPTE de rembourser les frais engagés par Mme Sophie MALLET pour un montant de 207,50 € TTC.

2023-02-10 CONVENTION DE PARTENARIAT 2023 AVEC MULTI'SERVICE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- APPROUVE les termes de la convention pour l'année 2023,
- PRECISE que le montant annuel ne dépassera pas 25 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2023-02-11 MOTION HALTE FERROVIAIRE FONTENAY-VELLUIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider :

- que l'offre de développement de la ligne ferroviaire Nantes -Bordeaux intègre la création d'une offre périurbaine incluant la réouverture de la halte ferroviaire de Fontenay-Velluire.
- que la Communauté de Communes Pays Fontenay-Vendée s'engage, dans le cadre de sa compétence mobilité, à participer, aux côtés de la Région des Pays de la Loire, à l'étude et à la mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les liaisons entre la gare de Fontenay-Velluire et le bassin d'emplois, de développer l'intermodalité, notamment à travers la création d'une maison des mobilités, les liaisons douces, le covoiturage, etc.

Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en mairie.